



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 7 juillet 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Micheline Larouche, greffière adjointe et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme, président.

CE-2004-1125

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 22 JUIN 2004 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 23 JUIN 2004

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 22 juin 2004 et de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 23 juin 2004 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2004-1126

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 23 - 91 288,36 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 25 - 356 300,93 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 22 - 3 811,96 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 20 - 354 535,06 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 23, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 25, la liste des réquisitions numéro 22 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 20 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 23	Pièces de comptes à payer	91 288,36 \$	21 au 25 juin 2004
Liste PD numéro 25	Pièces de comptes à payer	356 300,93 \$	21 au 25 juin 2004
Liste des réquisitions numéro 22	Pièces de comptes à payer	3 811,96 \$	21 au 25 juin 2004
Liste des embauches numéro 20	Embauches de personnel temporaire	354 535,06 \$	14 au 18 juin 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1127 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-24 - 621 555,37 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 23 JUIN 2004

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-24 d'un montant total de 621 555,37 \$ pour la période du 17 au 23 juin 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1128 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2004-618 - FONDATION CANADIENNE DU REIN - 28 OCTOBRE 2004

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2004-618 adoptée le 21 avril 2004 en changeant la date du 2 octobre 2004 au 28 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1129 EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE L'AGORA GILLES-ROCHELEAU - DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA POUR UNE ACTIVITÉ DE VIN ET FROMAGE, LE 1^{ER} OCTOBRE 2004 - 900 \$

CONSIDÉRANT QUE Dystrophie musculaire Canada organise une activité de levée de fonds le 1^{er} octobre 2004 à l'agora Gilles-Rocheleau;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a demandé une exemption du coût de location applicable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une exemption des coûts de location de l'agora Gilles-Rocheleau à Dystrophie musculaire Canada pour leur activité de levée de fonds du 1^{er} octobre 2004. Cette exemption représente un montant de 900 \$.

Adoptée

CE-2004-1130 SOUSSION 2004 SI 158 - LES PRODUCTIONS QUOI - 9022-9121 QUÉBEC INC. - ANIMATION - GRANDS FEUX DU CASINO - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, DIVISION DES FÊTES ET FESTIVALS - 49 995,61 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Productions Quoi (9022-9121 Québec Inc.), 102, rue du Bruant, Gatineau, Québec, J9A 2Y2, pour la programmation de spectacles et de prestations d'animation publique lors de cinq soirées des Grand feux du Casino qui se tiendront entre le 31 juillet et le 14 août 2004, au montant total de 49 995,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 juin 2004 et ce, étant la seule soumission reçue et ayant obtenue la note de passage après évaluation, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-994.

De plus, ce comité autorise le trésorier à émettre, conformément au document d'appel d'offres, cinq chèques de valeur égale pour effectuer les paiements quotidiens.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71536-419-46557	46 953,06 \$	Animation des grands feux autres prof./adm.
04-13493	3 042,55 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71536-138	6 000 \$		Animation des grands feux // occasionnels
71536-433	20 000 \$		Animation des grands feux // cachets d'artistes
71536-438	11 953,06 \$		Animation des grands feux // techniciens de scène
71536-519	9 000 \$		Animation des grands feux // autres locations
71536-419		46 953,06 \$	Animation des grands feux // autres prof./adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1131 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-23 - 31 767,03 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-23 d'un montant total de 31 767,03 \$ pour la période du 22 au 28 juin 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1132 SOUMISSION 2004 SP 128 - CONSTRUCTION DU BASSIN INC. - RECONSTRUCTION DE TROIS PASSERELLES - SENTIER RÉCRÉATIF CÔTE-DES-NEIGES AU-DESSUS DU RUISSEAU MOREAU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 144 298,86 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Du Bassin Inc., 105, chemin Davis, Lac Brôme, Québec, J0E 1S0, pour les travaux de reconstruction de trois passerelles – sentier récréatif Côte-des-Neiges au-dessus du ruisseau Moreau, au montant de 144 298,86 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 21 juin 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30201-004-46558	135 517,36 \$	Réfection du réseau routier réseau routier
04-13493	8 781,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1133 **SOUMISSION 2004 SP 136 - CONSTRUCTION DJL INC. - ASPHALTAGE 2004 - ZONE AGRICOLE - SECTEURS DE BUCKINGHAM ET DE GATINEAU - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 493 981,88 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE ET DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL Inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux d'asphaltage - zone agricole, secteurs de Buckingham et de Gatineau, selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 493 981,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 15 juin 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30201-004-46559	463 919,95 \$	Réfection du réseau routier réseau routier
04-13493	30 061,93 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1134 **MANDAT À LA FIRME GROUPE CONSEIL GENIVAR INC. POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA MONTÉE PAIEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Groupe conseil GENIVAR inc. à présenter tous les documents requis auprès du ministère de l'Environnement du Québec en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux nécessaires au projet d'élargissement de la Montée Paiement – Phase 1.

Adoptée

CE-2004-1135

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DANS LE BUT D'ALIÉNER LE LOT NUMÉRO 1 371 199, DU CADASTRE DU QUÉBEC - 776, CHEMIN DU SIXIÈME-RANG ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2004-783 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec a été formulée par monsieur Normand Dessureault afin d'aliéner le lot numéro 1 371 199, du cadastre du Québec situé au 776, chemin du Sixième-Rang dans le but de céder ce terrain à un éleveur de chevaux;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation du lot numéro 1 371 199 du cadastre du Québec est conforme aux règlements de zonage numéro 1005-99 et de lotissement numéro 1006-99 de l'ex-Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif agricole a procédé à l'étude de cette demande le 5 avril 2004 et a recommandé de ne pas appuyer la requête;

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai 2004 le comité exécutif a adopté la résolution numéro CE-2004-783 entérinant la recommandation du Comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2004 le requérant, accompagné de l'éleveur de chevaux ainsi que d'un consultant agronome, ont réitéré auprès du Comité consultatif agricole le souhait d'obtenir un appui de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif agricole reconsidère sa recommandation initiale et recommande l'appui de la requête d'aliénation sachant que la requête est conforme aux orientations de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* et favorise une exploitation agricole reliée à l'élevage de chevaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation du Comité consultatif agricole, appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant l'aliénation du lot numéro 1 371 199, du cadastre du Québec, situé au 776, chemin du Sixième-Rang.

Ce comité abroge sa résolution numéro CE-2004-783 adoptée le 12 mai 2004.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier prend son siège.

CE-2004-1136

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC AFIN D'UTILISER, À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE, LE LOT NUMÉRO 1 372 407, DU CADASTRE DU QUÉBEC - CHEMIN INDUSTRIEL ET CECI DANS LE BUT DE CONSTRUIRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été formulée par madame Pierrette Delorme et monsieur Pierre Delorme afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, le lot numéro 1 372 407, du cadastre du Québec, dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée sur le chemin Industriel;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construire une habitation unifamiliale sans l'exploitation d'une activité reliée à l'agriculture ne respecte pas les critères de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, la Ville de Gatineau confirme qu'il y a des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande de construction d'une habitation unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif agricole a procédé à l'étude de cette demande lors de sa séance du 7 juin 2004 et recommande de ne pas appuyer ce projet et ce, en raison des effets négatifs qu'un tel usage va occasionner sur la zone agricole permanente à fort potentiel d'activités agricoles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation du Comité consultatif agricole, n'appuie pas la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot numéro 1 372 407, du cadastre du Québec situé sur le chemin Industriel.

Adoptée

CE-2004-1137

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC AFIN D'UTILISER, À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE, UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 25B, RANG 4, CANTON DE TEMPLETON, DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE - CHEMIN DE BELLECHASSE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été formulée par monsieur Simon Bolduc afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot numéro 25B, du rang 4, Canton de Templeton, soit une superficie maximale de 5 000 m² sur une superficie totale de 153 380 m² et ceci, dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée et exploiter une ferme arboricole sur le chemin de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construire une habitation unifamiliale et exploiter une ferme arboricole sur le lot numéro 25B est conforme au règlement de zonage numéro 1005-99 de l'ex-Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, la Ville de Gatineau confirme qu'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande de construction d'une habitation unifamiliale avec l'exploitation d'une ferme arboricole;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif agricole a procédé à l'étude de cette demande lors de sa séance du 7 juin 2004 et en recommande l'appui :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation du Comité consultatif agricole, appuie la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot numéro 25B, du rang 4, Canton de Templeton, soit dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur une superficie de terrain de 5 000 m² sur le chemin de Bellechasse.

Adoptée

CE-2004-1138

SERVITUDE D'ENGAGEMENT À SE BRANCHER AUX SERVICES MUNICIPAUX FUTURS - LOT NUMÉRO 3 191 567, CADASTRE DU QUÉBEC - 289, CHEMIN DES ÉRABLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Sigouin désire construire une habitation unifamiliale isolée sur le lot numéro 3 191 567, au cadastre du Québec situé au 289, chemin des Érables;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot est situé en bordure d'une rue publique non desservie par les services d'égout et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3/3/2/1 e) du règlement numéro 614-90 relatif aux permis et certificats de l'ex-Ville de Gatineau permet la construction d'un seul bâtiment sur un terrain existant avant le 26 mai 1997 et apparaissant au plan numéro 09-275-02, moyennant un engagement, par acte notarié dont la Ville est co-signataire, à se brancher aux services d'égout et d'aqueduc dès leur disponibilité dans la rue où il est prévu d'ériger la construction;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction déposé au Service d'urbanisme est conforme à la réglementation municipale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le projet de contrat préparé par M^e Louise Lambert, notaire, visant à grever le lot numéro 3 191 567, au cadastre du Québec, d'une servitude de raccordement aux services municipaux d'aqueduc et d'égout lorsque installés en façade, en faveur du lot numéro 2 310 491, au cadastre du Québec, propriété de la Ville de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ledit projet de contrat.

Adoptée

CE-2004-1139*

ENTENTE DE GESTION DES RUES COMMERCIALES - MANDAT À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la gestion et la stratégie de revitalisation des rues commerciales représentent un enjeu majeur pour le développement de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a déjà identifié cinq secteurs de revitalisation (rue Principale dans le secteur d'Aylmer, centre-ville dans le secteur de Hull, boulevard Saint-Joseph dans le secteur de Hull, rues Main, boulevard Maloney Est et rue Notre-Dame dans le secteur de Gatineau, avenue de Buckingham dans le secteur de Buckingham) et approuvé un programme d'assistance financière de plus de deux millions de dollars réparti sur six ans (2003-2008);

CONSIDÉRANT QUE le succès du programme repose avant tout sur l'action concertée des partenaires impliqués;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a été mandaté comme maître d'œuvre de la revitalisation commerciale et que, parmi les partenaires-clés de ce processus, la Corporation de développement économique de Gatineau, grâce à son réseau de contacts et à son expertise, est celle qui est la plus susceptible de transférer aux associations de détaillants un savoir-faire efficace en matière de recrutement commercial et de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de la Ville de Gatineau a consenti à prendre en charge ce volet de la stratégie de revitalisation des artères commerciales moyennant l'allocation d'un montant de 87 500 \$ par année, pour une période de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE les modalités et les obligations des parties ont fait l'objet d'un protocole d'entente que la Corporation de développement économique de Gatineau et la Ville ont entériné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Corporation de développement économique de Gatineau afin que cette dernière assure le mandat de recrutement et de développement économique des rues commerciales prévu dans la stratégie de revitalisation des artères commerciales de la Ville de Gatineau.

Ce comité recommande au conseil d'accepter le transfert d'une somme de 87 500 \$ annuellement, pendant deux ans et de laquelle un montant de 12 500 \$ est puisé au budget développement économique du Module de l'aménagement et du développement du territoire.

L'allocation du montant de 87 500 \$ par année, sur une période de deux ans, sera répartie de la façon suivante, basée sur le tableau de financement 2003-2008 du programme d'assistance financière :

- Année 2004 : 72 500 \$
- Année 2005 : 87 500 \$
- Année 2006 : 15 000 \$

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2005 et 2006 le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à verser l'assistance financière consentie en vertu de la présente résolution, sur présentation des pièces de comptes à payer préparée par le Service d'urbanisme. Le tout, conformément au protocole d'entente à intervenir entre les parties.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62110-971	12 500 \$	Développement économique - Ville de Gatineau contributions
61400-971	60 000 \$	Programmes et projets de développement contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1140

SOUMISSION 2004 SP 172 - ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - MANDAT ARCHITECTE DE PAYSAGE ET DESIGN URBAIN POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET ST-LAURENT, TRONÇON 2

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la grille de sélection avec les critères d'évaluation suivants :

- Compréhension du mandat (15 %) soit : défis et difficulté 9 %, nature du projet 2 %, services à rendre 2 % et enjeux 2 %;
- Approche (25 %) soit : méthode 10 %, échéancier 10 % et communication et collaboration 5 %;
- Ressources (30 %) soit : équipe 10 %, chargé de projet 15 %, capacité de relève 3 % et ressources matérielles 2 %;

- Expérience du consultant (30 %), soit : projets comparables 20 %, assurance-qualité 5 % et capacité d'innovation 5 %.

De plus, ce comité nomme les membres proposés pour le comité de sélection soit :

- Un représentant de la Commission de la capitale nationale;
- Réjean Martineau ou Anh Richez du Service d'urbanisme; si un remplacement est nécessaire, il sera choisi dans la liste de membres potentiels en annexe A de la politique SF-2003-01;
- Michel Diver du Service d'ingénierie; si un remplacement est nécessaire, il sera choisi dans la liste de membres potentiels en annexe A de la politique SF-2003-01;
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances.

Adoptée

CE-2004-1141 SUBVENTION DE 300 \$ - MAISON DE LA FAMILLE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Maison de la famille, à l'attention de madame Ghislaine Bergeron, 69, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J4, à titre de subvention pour compléter l'aménagement de la cour arrière.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1142 SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des gens d'affaires et professionnels de Gatineau, à l'attention de madame Josiane Cossette, chargée de projets, 4, rue Taschereau, bureau 450, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour la publication d'une brochure et l'organisation d'une activité au mois d'août 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	500 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1143

PARTICIPATION DE MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ DE LA MAISON PORTUGAISE DES ARTS ET CULTURE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - 90 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Joseph De Sylva à participer à une activité spéciale organisée par la Maison portugaise des arts et culture qui aura lieu le 15 août 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre de la Maison portugaise des arts et culture, Casa Portuguesa, 12, rue Charles-Bagot, Gatineau, Québec, J8X 4E1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	90 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1144

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DU SYNDICAT DES COLS BLANCS DE GATINEAU AU PROFIT DU CENTRE ACTU-ELLE - 17 SEPTEMBRE 2004 - 440 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Jocelyne Houle et messieurs André Levac, Richard Jennings, Joseph De Sylva et Richard Côté à participer à une activité spéciale du Syndicat des cols blancs de Gatineau le 17 septembre 2004 au profit du Centre Actu-Elle.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 80 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 440 \$ à l'ordre du Syndicat des cols blancs de Gatineau inc., à l'attention de monsieur Sylvain Goyette, C.P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	85 \$	André Levac – d'Aylmer subventions
11403-972	20 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11409-972	30 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11412-972	85 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11413-972	85 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11417-972	85 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11409-671	200 \$		Simon Racine - de Limbour // Fourn. de bureau
11409-972		200 \$	Simon Racine - de Limbour // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1145 **PARTICIPATION DE MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE DE L'OUTAOUAIS - 13 AOÛT 2004 - 110 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Joseph De Sylva à participer à une activité spéciale organisée par l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais qui aura lieu le 13 août 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 110 \$ à l'ordre de l'A.P.I.C.O., à l'attention de monsieur Camille Marchand, 10, rue Noël, Gatineau, Québec, J8Z 3G5, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	110 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1146 **PARTICIPATION DES CONSEILLERS PIERRE PHILION ET ANDRÉ LEVAC À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU GROUPE COMMUNAUTAIRE DESCHÊNES - 7 AOÛT 2004 - 160 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 160 \$ à l'ordre du Groupe communautaire Deschênes, à l'attention de monsieur Roger Côté, président du C.A., 25, rue Saint-Médard, Gatineau, Québec, J9H 1Z4, concernant la participation des conseillers Pierre Philion et André Levac à une activité soulignant leur 5^e anniversaire de fondation le 7 août 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	80 \$	André Levac – d'Aylmer subventions
11407-972	80 \$	Pierre Philion - de St-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1147 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2004-981 - PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LES ARTS ET LA VILLE À SHERBROOKE LE 23 JUIN 2004**

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Poirier a été autorisée à participer au conseil d'administration de Les Arts et la Ville à Sherbrooke le 23 juin 2004;

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Poirier a été dans l'impossibilité d'assister à ce conseil d'administration :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2004-981 adoptée le 9 juin 2004 et autorise le trésorier à faire les écritures comptables requises.

Adoptée

CE-2004-1148

SUBVENTION DE 2 000 \$ - ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE L'OISEAU BLEU - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de l'Association communautaire de l'Oiseau Bleu à l'attention de monsieur Mario Hébert, 6, rue Louis-Hémon, Gatineau, Québec, J8T 7E9, à titre de subvention pour la fête de quartier qui aura lieu le 21 août 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	2 000 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1149

PARTICIPATION DE MESSIEURS ANDRÉ LEVAC ET PAUL MORIN À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE LE 6 AOÛT 2004 - 180 \$ ET SUBVENTION DE 75 \$ - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs André Levac et Paul Morin à participer à une activité au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie le 6 août 2004 et autorise messieurs Marc Bureau et Yvon Boucher à subventionner cette activité.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 255 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	90 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11411-972	90 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1150 **SUBVENTION DE 200 \$ - AMICALE LAURENT-GROULX LTÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE ST-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Amicale Laurent-Groulx Ltée, à l'attention de monsieur Denis Michaud, 175, rue Mutchmore, appartement 1408, Gatineau, Québec, J8Y 3T9, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour l'année 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	200 \$	Pierre Philion – de St-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1151 **BAIL DE LOCATION - 100, RUE GAMELIN - COLLÈGE NOUVELLES FRONTIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE ST-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville de Gatineau accepte la location des bâtiments 9, 11, 16 et 17 situés au 100, rue Gamelin jusqu'au 20 juillet 2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de louer au Collège pré-universitaire Nouvelles Frontières les bâtiments 9, 11, 16 et 17 situés au 100, rue Gamelin aux conditions du bail ci-annexé, prévoyant entre autres, un terme de deux ans à compter du 21 juillet 2003 et l'assumption par le locataire des coûts d'aménagement et d'opération et la responsabilité civile découlant de l'occupation des lieux à des fins d'enseignement et fonctions annexes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2004-1152 **PERMANENCE DE MONSIEUR RICHARD JOANISSE AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Joannis a été promu à l'essai pour une période de trois mois par la résolution numéro CE-2003-793 adoptée par le comité exécutif le 28 mai 2003;

CONSIDÉRANT QUE M. Joannis est entré en fonction le 28 mai 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Richard Joannis au poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, rétroactivement au 28 août 2003.

Adoptée

CE-2004-1153 **PERMANENCE DE MONSIEUR MARC MICHAUD AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - PERMIS D'AFFAIRES AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Michaud a été engagé à l'essai pour une période de neuf mois par la résolution numéro CE-2003-1502 adoptée par le comité exécutif le 22 octobre 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 23 octobre 2003 et aura complété sa période d'essai le 23 juillet 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Marc Michaud au poste de technicien spécialisé – permis d'affaires au Centre de services de Hull, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, à compter du 23 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1154 **PERMANENCE DE MADAME LYNNE MOIR AU POSTE DE TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE madame Lynne Moir a été mutée à l'essai pour une période de six mois par la résolution numéro CE-2004-45 adoptée par le comité exécutif le 14 janvier 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 5 janvier 2004 et a complété sa période d'essai le 5 juillet 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Lynne Moir au poste de téléphoniste-réceptionniste au Centre de services de Hull, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, à compter du 5 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1155 **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR FRANCOIS PERRON AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite à la retraite du lieutenant André Guay;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de six mois, de monsieur François Perron au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Perron sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Perron est établi selon la convention collective de son secteur d'origine, soit l'échelon 1 de la classe d'agent de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1156

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME LAURENCE BÉLISLE AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite à la retraite du lieutenant Jean-Louis Blanchard;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de six mois, de madame Laurence Bélisle au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de Mme Bélisle sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Bélisle est établi selon la convention collective de son secteur d'origine, soit l'échelon 1 de la classe d'agent de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1157

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME TANYA JORDAN AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite à la mutation de l'agent Guy Castonguay;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de six mois, de madame Tanya Jordan au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de Mme Jordan sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Jordan est établi selon la convention collective de son secteur d'origine, soit l'échelon 1 de la classe d'agent de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1158 **RÉINTÉGRATION DE MADAME DANIELLE ST-PIERRE AU POSTE DE SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE - ADMINISTRATION AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2004-681**

CONSIDÉRANT QUE ce comité acceptait le 28 avril 2004 par sa résolution numéro CE-2004-681, la mutation à l'essai de madame Danielle St-Pierre au poste de secrétaire à la division Fêtes et festivals au Module de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le 8 juin 2004, madame Danielle St-Pierre a demandé de se prévaloir de l'article 9.09 de la convention collective des employés cols blancs de l'ex-Ville de Hull et réintégrer son poste initial, soit celui de secrétaire spécialisée – administration au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2004-681 adoptée le 28 avril 2004.

Adoptée

CE-2004-1159* **RETRAITE DE MONSIEUR DENIS GUNVILLE, AGENT AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2004**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Gunville, agent au Service de police, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} octobre 2004;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, monsieur Denis Gunville aura complété 29 années et cinq mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Denis Gunville, à compter du 1^{er} octobre 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Denis Gunville leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1160 **OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME NATHALIE LAFRAMBOISE, TECHNICIENNE À LA GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES, SERVICE DU GREFFE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Laframboise, occupant le poste de technicienne à la gestion des documents et des archives au Service du greffe, Module des services corporatifs a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 1^{er} septembre 2004 au 1^{er} septembre 2005 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à une entente déjà convenue sur le sujet et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Nathalie Laframboise un congé sans solde pour la période du 1^{er} septembre 2004 au 1^{er} septembre 2005.

Adoptée

CE-2004-1161

MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR MARC BÉDARD, DÉLÉGUÉ COMMERCIAL À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS (ATO)

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2003-1612 adoptée le 12 novembre 2003, ce comité acceptait le renouvellement du contrat de monsieur Marc Bédard, délégué commercial à l'Association touristique de l'Outaouais (ATO);

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de M. Bédard est pour une période de un an à compter du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans la résolution numéro CE-2003-1612 et qu'il y a lieu d'apporter une modification :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier le point 4.1 au contrat de travail de M. Bédard pour se lire comme ci-dessous :

4.1 La rémunération annuelle versée à M. Bédard sera de 49 342,20 \$ et est réputée être celle accordée au 1^{er} janvier 2004 tenant compte des augmentations qui pourraient être consenties à cette date.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62310-115 – Bureau du tourisme – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1162

SOUSSION 2004 SP 144 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - RAPIÉCAGE 2004 - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 649 179,25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, Chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux de rapiéçage sur diverses rues de la Ville selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 649 179,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 21 juin 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30201-004-46569	609 672,58 \$	Réfection du réseau routier réseau routier
04-13493	39 506,67 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1163

SOUSSION 2004 SI 050 - LES ENTREPRISES FORMES ET JEUX P.E.B. INC. - LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. - JEUX D'EAU - PARCS LLOYD ET DU GABBRO - SERVICE D'INGÉNIERIE - 95 874,95 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS ET DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation des jeux d'eau, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 14 mai 2004 et ce, comme étant les soumissions conformes et ayant obtenus toutes les deux, le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-362 à savoir :

Parc Lloyd

Les entreprises Formes et Jeux P.E.B inc., 3249, rue Jean-Béraud, Laval, Québec, H7T 2L2, pour les jeux d'eau du parc Lloyd dans le secteur d'Aylmer pour la somme de 38 465,51 \$ incluant les taxes.

Parc Du Gabbro

Les industries Simexco, 287-A, Sir Wilfrid Laurier, Saint-Basile-Le-Grand, Québec, J3N 1M2, pour les jeux d'eau du parc du Gabbro dans le secteur de Hull pour la somme de 57 409,44 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30137-002-46570	36 124,64 \$	Aménagement et réfection de divers parcs site de sport extrême parc Lloyd
06-30200-005-46571	53 915,71 \$	Programme d'aménagement de parcs parc du Gabbro
04-13493	5 834,60 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1164

SOUSSION 2004 SI 157 - BELNET COMMUNICATIONS INC. - ACHAT DE COMMUTATEURS-AIGUILLEURS FOUNDRY - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 65 521,10 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Belnet Communications Inc., 1604, rue Michael, bureau 206, Ottawa, Ontario, K1B 3T7, pour l'achat de sept commutateurs/aiguilleurs de marque Foundry, de trois blocs d'alimentation redondant, de 10 modules pour fibre de marque Foundry, incluant la reprise de deux commutateurs de marque Cisco, pour la somme totale de 65 521,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 16 juin 2004, cette dernière étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40001-001-46572	41 781,47 \$	Équipements informatiques 2004 équipement informatique
13450-672-46573	19 752,26 \$	Réseautique équip./logiciels
04-13493	3 987,37 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
13450-554	8 183,91 \$		Réseautique // entr. / équip. inf.
13450-552	11 568,35 \$		Réseautique // entr./ réseau télécom
13450-672		19 752,26 \$	Réseautique // équip. / logiciels

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1165

SOUSSION 2004 SP 114 - CONSTRUCTION NOVEX / 9071-9048 QUÉBEC INC. - COLLECTEUR MONDOUX - PHASE 2 - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 1 765 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Novex / 9071-9048 Québec Inc., C.P. 91, 995, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9H 5E4, pour les travaux de construction du collecteur Mondoux, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles pour ce projet, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 21 juin 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme et ce, même après le retrait de certains travaux qui ne pourront être exécutés pour des raisons budgétaires.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention des servitudes et d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30199-006-46574	1 657 588,57 \$	Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout collecteur Mondoux
04-13493	107 411,43 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1166 **SOUMISSION 2004 SP 123 - OUTABEC CONSTRUCTION (1991) ENR. - BOULEVARD LA VÉRENDRYE EST, TRONÇON À L'OUEST DU BOULEVARD LORRAIN - SERVICE D'INGÉNIERIE - 469 993,30 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Outabec Construction (1991) Enr., 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de construction du boulevard La Vérendrye Est, tronçon à l'ouest du boulevard Lorrain pour la somme de 469 993,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 27 mai 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30174-001-46575	50 987,80 \$	Services municipaux – Boulevard La Vérendrye près de Lorrain aqueduc
06-30174-002-46576	12 745,87 \$	Services municipaux – Boulevard La Vérendrye près de Lorrain égout sanitaire
06-30174-003-46577	77 073,67 \$	Services municipaux – Boulevard La Vérendrye près de Lorrain égout pluvial
06-30174-004-46578	239 950,53 \$	Services municipaux – Boulevard La Vérendrye près de Lorrain chaussée et autres
06-30174-006-46579	60 633,36 \$	Services municipaux – Boulevard La Vérendrye près de Lorrain éclairage
04-13493	28 602,07 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1167 **SOUMISSION 2004 SP 126 - OUTABEC CONSTRUCTION (1991) ENR. (2751313 CANADA INC.) - REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR DIVERSES RUES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 785 107,74 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Outabec Construction (1991) Enr. (2751313 Canada Inc.), 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sur diverses rues, pour la somme de 785 107,74 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 juin 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec pour la rue Henri et l'impasse Cameron.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-01110-001-46580	222 949,47 \$	Remplacement conduites d'aqueduc de 4 à 6 pouces conduite d'aqueduc de 4 à 6 pouces
06-01110-002-46581	25 993,00 \$	Remplacement conduites d'aqueduc de 4 à 6 pouces aqueduc amendement # 1
06-01110-003-46582	93 673,94 \$	Remplacement conduites d'aqueduc de 4 à 6 pouces égout amendement # 1

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30199-011-46583	189 735,00 \$	Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout aqueduc - rue Cameron
06-30199-012-46584	63 245,00 \$	Pprogramme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout égout - rue James et autres
06-30199-013-46585	71 681,14 \$	Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout aqueduc - rue James et autre
06-30201-004-46586	70 051,42 \$	Réfection du réseau routier réseau routier
04-13493	47 778,77 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-01110-004	1 852,94 \$		Remplacement conduites d'aqueduc de 4 à 6 pouces // honoraires professionnels
06-01110-005	6 446,00 \$		Remplacement conduites d'aqueduc de 4 à 6 pouces // contingences
06-01110-099	21 130,00 \$		remplacement conduites d'aqueduc de 4 à 6 pouces // frais de financement
06-01110-003		29 428,94 \$	Remplacement conduites d'aqueduc de 4 à 6 pouces // égout amendement # 1
06-30199-020	8 436,14 \$		Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout // station de pompage Touraine
06-30199-013		8 436,14 \$	Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout // aqueduc - rue James et autre

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1168

SOUSSION 2004 SP 147 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES 2004 - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 150 406,69 \$ - SECTEURS DE HULL ET D'AYLMER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour la réfection de trottoirs et de bordures dans les secteurs de Hull et d'Aylmer selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 150 406,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 21 juin 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30201-004-46587	141 253,49 \$	Réfection du réseau routier réseau routier
04-13493	9 153,20 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1169

SOUSSION 2004 SP 149 - GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC. - TRAITEMENT DE FISSURES 2004 - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 212 959,97 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Groupe Lefebvre M.R.P. Inc., 210, rue Roy, St-Eustache, Québec, J7R 5R6, pour le traitement des fissures 2004 au prix de 1,78 \$ le mètre linéaire incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 21 juin 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30122-009-46588	100 000,01 \$	Réfection et aménagement du réseau routier scellement de fissures
31210-521-46589	100 000,00 \$	Rues pavées entr. rép./infras.
04-13493	12 959,96 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30122-012	10 000 \$		Réfection et aménagement du réseau routier // imprévus
06-30122-009		10 000 \$	Réfection et aménagement du réseau routier // scellement de fissures

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1170

SOUSSION 2004 SP 152 - CIMCO RÉFRIGÉRATION - REMPLACEMENT DES CONDENSEURS-ÉVAPORATEURS AUX ARÉNAS STADE-PIERRE-LAFONTAINE ET JEAN-PAUL SABOURIN - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 106 800,71 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Cimco Réfrigération, 155, rue Terence-Matthews, bureau #3A, Ottawa, Ontario, K2M 2A8, pour le remplacement des condenseurs-évaporateurs aux arénas Stade-Pierre-Lafontaine et Jean-Paul Sabourin pour un montant total de 106 800,71 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 juin 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40011-003-46590	45 943,03 \$	Travaux correctifs - bâtiments municipaux Stade Lafontaine condenseur
11-40011-013-46591	54 358,18 \$	Travaux correctifs - bâtiments municipaux aréna Sabourin condenseur
04-13493	6 499,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-40011-001	100 303 \$		Travaux correctifs - bâtiments municipaux // poste police 590, Gréber réservoir souterrain
11-40011-003		45 944 \$	Travaux correctifs - bâtiments municipaux // stade Lafontaine condenseur
11-40011-013		54 359 \$	Travaux correctifs - bâtiments municipaux // aréna Sabourin condenseur

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1171

SOUSSION 2004 SP 153 - CIMCO RÉFRIGÉRATION - REMPLACEMENT DES UNITÉS DE REFROIDISSEMENT AU 144, BOULEVARD DE L'HÔPITAL - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 206 124,80 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Cimco Réfrigération, 155, rue Terence-Matthews, bureau #3A, Ottawa, Ontario, K2M 2A8, pour le remplacement des unités de refroidissement au 144, boulevard de l'Hôpital, pour un montant total de 206 124,80 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 juin 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40012-001-46592	147 822,61 \$	Pierre Papin - chauffage et climatisation
11-40011-008-46593	45 758,19 \$	Travaux correctifs - bâtiments municipaux 144, boulevard de l'Hôpital ventilation
04-13493	12 544,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-40011-001	45 758,19 \$		Travaux correctifs - bâtiments municipaux // poste police 590, Gréber réservoir souterrain
11-40011-008		45 758,19 \$	Travaux correctifs - bâtiments municipaux // 144, boulevard de l'Hôpital ventilation

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1172

SOUSSION 2004 SP 164 - IMPRIMERIE DELTA LTÉE - IMPRESSION DE TROIS PUBLICATIONS DE LA PROGRAMMATION CULTURE ET LOISIRS POUR CHACUN DES CINQ SECTEURS - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - APPROXIMATIVEMENT 170 897,13 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Imprimerie Delta Ltée, 2773, chemin Lancaster, Ottawa, Ontario, K1B 4V8, pour l'impression de trois publications de la programmation culture et loisirs pour chacun des cinq secteurs de la Ville de Gatineau, soit les publications automne 2004, hiver et printemps 2005, pour un montant approximatif de 170 897,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 28 juin 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget 2005 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
70020-344-46594	108 406,87 \$	Programmes culture et loisirs impression/diffusion
04-13493	7 024,74 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
70020-419	3 340 \$		Programmes culture et loisirs // autres prof./adm.
70020-344		3 340 \$	Programmes culture et loisirs // impression/diffusion

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1173

MANDAT À L'ASSOCIATION DE SOCCER DE GATINEAU POUR LE LIGNAGE DES TERRAINS DE SOCCER - 27 000 \$

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années le lignage des terrains de soccer est confié à une association de soccer pour l'ensemble des secteurs à l'exception de Masson-Angers où le lignage est effectué par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2004, l'Association de soccer de Gatineau s'associe avec les associations de soccer des secteurs de Buckingham, de Hull et d'Aylmer pour assurer le service de lignage sur les terrains de soccer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de confier le mandat de lignage des terrains de soccer du territoire de Gatineau à l'exception du secteur de Masson-Angers, à l'Association de soccer de Gatineau en conformité avec le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 27 000 \$ à l'Association de soccer de Gatineau, 165, rue St-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M6.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ledit protocole d'entente.

Ce comité autorise également le Service des finances à ajouter l'Association de soccer de Gatineau sur ses polices d'assurance pour le lignage des terrains de soccer pour la saison estivale 2004. Advenant que la Ville ait à défrayer une augmentation pour ses primes, l'Association de soccer de Gatineau devra rembourser la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71040-439-46595	27 000 \$	Gestion des protocoles autres/techniques

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1174

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR CLAUDE TREMBLAY AU POSTE DE RESPONSABLE DES ACHATS ET CONTRATS, SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable des achats et contrats au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Claude Tremblay à titre de responsable des achats et contrats au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances.

Monsieur Claude Tremblay est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Claude Tremblay sera celui de la classe 3, 1^{er} échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-115 – Service des finances – Régulier – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1175

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR PAUL BARBEAU, TECHNICIEN ÉLECTRICIEN I AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'après une analyse du Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, il y a lieu de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Paul Barbeau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Paul Barbeau, technicien électricien I au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

Le salaire de monsieur Paul Barbeau sera situé à l'échelon 6 de la convention collective des cols bleus de l'ex-C.U.O., soit un taux horaire de 23,34 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les différents postes budgétaires pour des projets d'immobilisation et d'opération et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1176 **PROLONGATION TEMPORAIRE DE MESSIEURS MICHEL ARCAND ET JACQUES A. CYR AUX POSTES D'AGENTS DE BÂTIMENTS À LA DIVISION PROGRAMMES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE D'URBANISME - MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau participe au programme Rénovation Québec (PRQ), au programme d'adaptation de domicile (PAD) et d'autres programmes en collaboration avec la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit administrer ces programmes et que pour les mener à terme et respecter les ententes entre la Ville et la Société d'habitation du Québec, il y a lieu de prolonger les postes temporaires d'agents de bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre de desservir la population, de mener ces programmes à terme et de respecter les engagements de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'embauche temporaire de messieurs Michel Arcand et Jacques A. Cyr à titre d'agents de bâtiments à la division programmes et projets de développement au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-63970-132 – Programme PRQ – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1177 **SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB ROTARY DE HULL - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Club Rotary de Hull, à l'attention de monsieur Roger Monderie, case postale 79098, Hull, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention dans le cadre de la 10^e édition Journée de Rêve pour les enfants handicapés et défavorisés de la région.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Bauchamp subventions
11418-972	150 \$	Yves Ducharme - Maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1178 **SUBVENTION DE 235 \$ - FONDATION DU CHSLD DE HULL - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 235 \$ à l'ordre de la Fondation du CHSLD de Hull, à l'attention de madame Manon Valois, coordonnatrice, 273, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3W8, à titre de subvention pour le 35^e anniversaire du Foyer du Bonheur.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11410-972	35 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1179 **PARTICIPATION DE MESSIEURS PAUL MORIN ET RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR BOB TAXI AU PROFIT DE DIVERS ORGANISMES LE 10 AOÛT 2004 - 200 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs Paul Morin et Richard Côté à participer à une activité spéciale organisée par Bob Taxi qui aura lieu le 10 août 2004 au profit du service de pédiatrie du centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais, du centre d'hébergement Champlain et des Optimistes du district Ouest du Québec.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Tournoi Bob Taxi, à l'attention de monsieur Brian Leclair, 756, rue St-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2S4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	100 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11411-972	100 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1180 **SOUMISSION 2004 SI 125 - LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX - PARC CASTILLOU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 35 080,13 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Industries Simexco inc., 287-A, Sir Wilfrid Laurier, Saint-Basile-Le-Grand, Québec, J3N 1M2, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux au parc Castillou au coût de 35 080,13 \$ incluant les taxes le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 27 avril 2004 et ce, étant la soumission conforme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30200-015-46596	32 945,28 \$	Programme d'aménagement de parcs parc Castillou
04-13493	2 134,85 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1181 **SOUMISSION 2004 SI 169 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MAIN-MAGNUS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 40 701,59 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux de réaménagement de l'intersection Main/Magnus pour la somme de 40 701,59 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 23 juin 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71493-692-46597	38 224,64 \$	M. Côté - Aménagement équip. non-capitalisable
04-13493	2 476,95 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1182 **SOUMISSION 2004 SI 139 - FREDAL SOLUTIONS - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET SERVICE DES FINANCES, SECTION REVENUS - 62 452,69 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Fredal Solutions, 15, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8H1, pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement pour la Direction des systèmes d'information et pour le Service des finances, section revenus au montant total de 62 452,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 7 juin 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
99600-692	23 129,30 \$	Coûts de transition équip. non-capitalisable
99600-692	31 445,93 \$	Coûts de transition équip. non-capitalisable
06-10002-015	4 076,82 \$	Aménagements des locaux fusion revenus
04-13493	3 800,64 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1183 **SOUMISSION 2004 SP 057 - BELL CANADA - PROGICIEL DE REQUÊTES ET DES PLAINTES 3-1-1 - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 354 495,43 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Bell Canada, 700, rue de la Gauchetière ouest, Montréal, Québec, H3B 4L1, pour un montant total de 354 495,43 \$ incluant les taxes, un contrat pour la fourniture, l'implantation, l'installation, la formation et la livraison d'un logiciel de gestion des plaintes et des requêtes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 mai 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-426.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget les montants nécessaires pour le support et l'entretien au montant annuel de 34 950,67 \$ incluant les taxes pour les années 2005, 2006 et 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30208-001-46598	332 922,14 \$	Logiciel de gestion 3-1-1 logiciel de gestion
04-13493	21 573,29 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1184 **SOUMISSION 2004 SP 165 - DIVERS FOURNISSEURS - SERVICE DE TRANSPORT POUR LES CAMPS DE JOUR, ÉTÉ 2004 POUR TROIS SECTEURS DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - APPROXIMATIVEMENT 119 999,83 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour le service de transport – camps de jours, été 2004 pour les secteurs d'Aylmer, de Gatineau et de Hull le tout en conformité avec les soumissions déposées en date du 23 juin 2004 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes à savoir :

SECTEUR D'AYLMER

Baie Transport, C.P. 370, Shawville, Québec, J0X 2Y0, pour le secteur d'Aylmer pour un montant approximatif de 13 860,51 \$ incluant les taxes.

SECTEURS DE GATINEAU ET DE HULL

Autobus Outaouais Inc., 545, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9H 5E1, pour un montant approximatif de 106 139,32 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72121-515-46599	3 510,81 \$	Camps culturels secteur est loc/mach. & véhicules
71141-515-46600	109 186,27 \$	Camp de jour loc/mach. & véhicules
04-13493	7 302,75 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71151-515	3 803,50 \$		Act.communautaires // loc/mach. & véhicules
01-47141	4 000,00 \$		Camps de jour- Aylmer // loc/mach. & véhicules
71141-515		7 803,50 \$	Camp de jour // loc/mach. & véhicules

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1185

SOUSSION 2004 SP 133 - LES AUTOBUS DU VILLAGE INC. - SERVICE DE TRANSPORT POUR LES CAMPS DE JOUR, ÉTÉ 2004 POUR DEUX SECTEURS DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - APPROXIMATIVEMENT 22 176,82 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Autobus du Village Inc., 65, rue Thibault, Gatineau, Québec, J8L 3Z1, pour le service de transport – camps de jour, été 2004 pour les secteurs de Masson-Angers et de Buckingham, pour un montant approximatif de 22 176,82 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 2 juin 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71141-515-46601	20 827,22 \$	Camp de jour loc/mach. & véhicules
04-13493	1 349,60 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1186

DEMANDE D'EXCLUSION DU MARCHÉ DE L'ENCAN M.J.T. LAROSE INC. FORMULÉE À LA VILLE DE GATINEAU EN VUE D'OBTENIR SON APPUI POUR LA CONSTRUCTION DE 6 BÂTIMENTS COMMERCIAUX DEVANT PERMETTRE L'EXPLOITATION DE 4 COMMERCES SUR LES LOTS NUMÉROS 14-2 PARTIE ET 14-3 PARTIE DU RANG 2, CANTON DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE le requérant Marché de l'Encan M.J.T. Larose inc., a formulé à la Ville de Gatineau une demande d'exclusion pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de réaliser son projet de construction commerciale de 100 000 pi²;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* il incombera à la Ville de Gatineau de procéder à une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QU'il existe d'autres espaces appropriés disponibles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation dans ce secteur de la rue Georges, à l'ouest de la rivière du Lièvre;

CONSIDÉRANT QUE le requérant devra analyser toutes les possibilités sur sa propriété située à l'est de la rue Georges, sur laquelle sont actuellement en opération les structures et bâtiments commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif agricole, suite à sa réunion du 5 avril 2004, recommande au conseil de ne pas appuyer la demande du Marché de l'Encan M.J.T. Larose inc. visant l'exclusion du territoire agricole pour la construction des bâtiments commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif agricole a entendu les représentants du dossier de développement du Marché de l'Encan M.J.T. Larose inc. lors de sa réunion du 3 mai 2004 et qu'après discussion et analyse faites en réunion le 7 juin 2004, maintient sa recommandation formulée le 5 avril 2004 de ne pas appuyer ladite demande du Marché de l'Encan M.J.T. Larose inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation du Comité consultatif agricole, n'appuie pas la demande d'exclusion formulée par le Marché de l'Encan M.J.T. Larose inc., visant à permettre la construction de quatre bâtiments commerciaux d'une superficie totale de 100 000 pi² pour l'exploitation de six commerces sur les lots numéros 14-2 partie et 14-3 partie du rang 2, Canton de Buckingham.

Adoptée

MME JOCELYNE HOULE
Maire suppléante et vice-présidente
Comité exécutif

MME MICHELINE LAROUCHE
Greffière adjointe et secrétaire adjointe
Comité exécutif